



DECLARATION LIMINAIRE

Comité Social d'Administration

ACMT du 15 mars 2023

M. le Président, Mesdames, Messieurs les membres du CSA

En préambule, **le bureau local Force Ouvrière Justice** souhaite remercier officiellement au sein de cette instance de dialogue social, l'ensemble des personnels tous corps et grades confondus de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis pour la confiance accordée massivement lors des élections professionnelles de décembre 2022.

En effet, avec 4 sièges sur 5, les personnels ont placé **largement majoritaire Force Ouvrière Justice** pour défendre leurs intérêts individuels et collectifs.

Par ce vote d'adhésion, notre organisation professionnelle se renforce dans les instances locales, régionales et nationales pour être un acteur majeur et incontournable du dialogue social.

Notre organisation professionnelle mesure également la responsabilité qui en découle et qui nous oblige.

Par ailleurs, le bureau local **Force Ouvrière Justice** s'inscrit comme une force de proposition et s'investit largement dans les dossiers internes relatifs à une réelle amélioration des conditions de travail des personnels.

Pour rappel, lors des ACMT de 2022 dans le cadre de la 2eme enveloppe **Force Ouvrière Justice** a porté avec opiniâtreté le projet suivant qui a été validé au niveau interrégional :

Création d'une salle de convivialité avec équipement au niveau du parloir central

D'autres projets sous l'impulsion de **Force Ouvrière Justice** ont été réalisés sur le budget de fonctionnement :

- Rénovation, extension et sécurisation du parking vélos et trottinettes avec l'installation de bornes électriques.
- Rénovation salle de repos MAF.
- Sécurisation et rénovation des casiers extérieurs pour les téléphones des personnels.
- Travaux d'isolation des SAS de la PEP avec chauffage infra-rouge.

Par ailleurs, notre organisation regrette la livraison tardive concernant la première enveloppe ACMT 2022 relative à l'ensemble des petits éléments contribuant à l'amélioration des conditions de travail des personnels (machines à café, micro-ondes, etc....).

Sur ce point, nous sollicitons une réflexion portant sur l'amélioration de l'organisation de la distribution des matériels validés avec les services compétents au sein de notre établissement pénitentiaire.

S'agissant des **ACMT 2023 Force Ouvrière Justice** regrette une diminution des crédits alloués à la première enveloppe de près de 300 euros.

Dans le cadre de la seconde enveloppe des ACMT 2023 Force Ouvrière Justice soumet les projets suivants à cette instance :

1. Création d'un local sanitaire pour les personnels au niveau des parloirs en face de la salle de convivialité.
2. Phase II/ Achèvement et prolongement de la sécurisation parking vélos et trottinettes avec installations de bornes de recharges électriques.
3. Chauffage infra-rouge galerie promenades (à l'identique que celui du D5). Dans l'attente de la mise en œuvre d'un projet de rénovation ambitieux.
4. Réhabilitation du terrain de foot du domaine et la création d'un complexe sportif.
5. Installation des bornes électriques parkings personnels (MAF/MAH/QCD), mess, foyers hôtels, les logements de fonctions...
6. Rénovation et agrandissement de l'unité de vie.

7. Construction d'un quatrième foyer hôtel.
8. Création d'une piste cyclable.

Par ailleurs **Force Ouvrière Justice** attache une grande importance à la condition féminine dans son environnement de travail. Nous l'avons rappelé lors de la journée internationale du 08 mars consacrée à la lutte des droits des femmes (comportements sexistes, harcèlement moral et sexuel, discrimination, égalité hommes-femmes, etc....).

De même, un certain nombre de personnels féminins se plaignent du port du GPL, pas suffisamment adapté à leur morphologie.

Nous les invitons à rédiger un écrit professionnel pour la prise en compte de cette contrainte au quotidien sur le lieu de travail.

Nous sollicitons de nouveau en étroite collaboration avec la médecine de prévention la mise en œuvre **de salles d'allaitement** sur l'ensemble de l'établissement (MAH/MAF/QCD) pour répondre à cette exigence spécifique.

Pour conclure , les représentants des personnels **Force Ouvrière justice** siégeant au sein de cette nouvelle instance tiennent à saluer l'investissement des acteurs contribuant de près ou de loin à l'élaboration des ACMT 2023.

Les membres FO justice CSA local

Adresse du Bureau local : espace Aréna 07 avenue des Peupliers
91700 Fleury-Mérogis

Mails : mafleury@fojustice.fr
fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](#)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 15 mars 2023

